Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-200068997-20231214-BP2024_RESTAURA-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

ARLYSERE

(2, Avenue des Chasseurs Alpins 73200 ALBERTVILLE)

REGIE AUTONOMIE FINANCIERE

RESTAURANT

DE LA HALLE

N° SIRET : 20006899700184

BUDGET PRIMITIF 2024

NOMENCLATURE : M4

Service de Gestion Comptable

d'Albertville

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 24
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 26
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 27 à 27.2
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 28
A3.2 - Etalement des provisions 29
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 31
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées 32
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 33

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 34
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 35
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 36
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 37
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé 38
B1.6 - Etat des autres engagements donnés 39
B1.7 - Etat des engagements reçus 40
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 41
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 42

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 43
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 45
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 46
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 47

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 48

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I-INFORMATIONS GENERALES

I – INFORMATIONS GENERALES | I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II-PRESENTATION GENERALE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	63 500,00	63 500,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	63 500,00	63 500,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	27 200,00	27 200,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	27 200,00	27 200,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	90 700,00	90 700,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	31 700,00	0,00	25 500,00	25 500,00	25 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	10,00	10,00	10,00
Total des dépenses de gestion des services		**31 700,00**	**0,00**	**25 510,00**	**25 510,00**	**25 510,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	10 790,00	10 790,00	10 790,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**31 700,00**	**0,00**	**36 300,00**	**36 300,00**	**36 300,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*27 200,00*		*27 200,00*	*27 200,00*	*27 200,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***27 200,00***		***27 200,00***	***27 200,00***	***27 200,00***
TOTAL		**58 900,00**	**0,00**	**63 500,00**	**63 500,00**	**63 500,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	63 500,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	58 900,00	0,00	63 500,00	63 500,00	63 500,00
Total des recettes de gestion des services		**58 900,00**	**0,00**	**63 500,00**	**63 500,00**	**63 500,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**58 900,00**	**0,00**	**63 500,00**	**63 500,00**	**63 500,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**58 900,00**	**0,00**	**63 500,00**	**63 500,00**	**63 500,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	63 500,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	27 200,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	27 200,00	0,00	27 200,00	27 200,00	27 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**27 200,00**	**0,00**	**27 200,00**	**27 200,00**	**27 200,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**27 200,00**	**0,00**	**27 200,00**	**27 200,00**	**27 200,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**27 200,00**	**0,00**	**27 200,00**	**27 200,00**	**27 200,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	27 200,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*27 200,00*		*27 200,00*	*27 200,00*	*27 200,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***27 200,00***		***27 200,00***	***27 200,00***	***27 200,00***
TOTAL		**27 200,00**	**0,00**	**27 200,00**	**27 200,00**	**27 200,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**27 200,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**27 200,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	25 500,00		25 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 790,00	*0,00*	10 790,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*27 200,00*	27 200,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**36 300,00**	***27 200,00***	**63 500,00**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**63 500,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	27 200,00	0,00	27 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**27 200,00**	***0,00***	**27 200,00**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**27 200,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	63 500,00		63 500,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**63 500,00**	***0,00***	**63 500,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	63 500,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*27 200,00*	27 200,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***27 200,00***	**27 200,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	27 200,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III-VOTE DU BUDGET

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**31 700,00**	**25 500,00**	**25 500,00**
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	19 700,00	19 500,00	19 500,00
6358	Autres droits	12 000,00	6 000,00	6 000,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**	**10,00**	**10,00**
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	10,00	10,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**31 700,00**	**25 510,00**	**25 510,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**0,00**	**10 790,00**	**10 790,00**
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	10 790,00	10 790,00
672	Reverst excédent collectivité rattach	0,00	0,00	0,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**31 700,00**	**36 300,00**	**36 300,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***27 200,00***	***27 200,00***	***27 200,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*27 200,00*	*27 200,00*	*27 200,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***27 200,00***	***27 200,00***	***27 200,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***27 200,00***	***27 200,00***	***27 200,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**58 900,00**	**63 500,00**	**63 500,00**

\+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**63 500,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	58 900,00	63 500,00	63 500,00
7588	Autres	58 900,00	63 500,00	63 500,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	58 900,00	63 500,00	63 500,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	58 900,00	63 500,00	63 500,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	58 900,00	63 500,00	63 500,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	63 500,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	27 200,00	27 200,00	27 200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	27 200,00	27 200,00	27 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	27 200,00	27 200,00	27 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	27 200,00	27 200,00	27 200,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	27 200,00	27 200,00	27 200,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	27 200,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*27 200,00*	*27 200,00*	*27 200,00*
28184	*Mobilier*	*3 242,00*	*3 242,00*	*3 242,00*
28188	*Autres*	*23 958,00*	*23 958,00*	*23 958,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*27 200,00*	*27 200,00*	*27 200,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*27 200,00*	*27 200,00*	*27 200,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	27 200,00	27 200,00	27 200,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	27 200,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV-ANNEXES

A-PRÉSENTATION CROISÉE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

NEANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
070-200068997-20230914-2023_09_14_D70-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/09/2023
Affichage : 19/09/2023

Arlysère
UNE AGGLO
à votre service

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 14 septembre 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 7 septembre 2023, s'est réuni le Jeudi 14 septembre 2023 à 18h00, en séance publique, à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37
Nombre de délégués présents :
56 délégués présents dont 2 suppléants jusqu'à la délibération n°59
57 délégués présents dont 2 suppléants jusqu'à la délibération n°61
56 délégués présents dont 2 suppléants à partir de la délibération n°62
Nombre de membres représentés :
12 délégués représentés jusqu'à la délibération n°59
11 délégués représentés à partir de la délibération n°60

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOUI AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE (à partir de la délibération n°60)
ALBERTVILLE	Karine	MARTINATO (jusqu'à la délibération n°61)
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Joëlle	BANDIERA
BATHIE (LA)	Olivier	JEZEQUEL
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BEAUFORT SUR DORON	Séverine	VIBERT
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE

COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
FLUMET	Michel	JOLY
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Véronique	AVRILLIER
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Emmanuel	LOMBARD
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
BONVILLARD	Bernard	BERTHET
PLANCHERINE	Alain	VINCENT

Délégués représentés :

Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Fatiha BRIKOUI AMAL
Josiane CURT	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Lysiane CHATEL (jusqu'à la délibération n°59)
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Jacqueline ROUX	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Philippe PERRIER
Raphaël THEVENON	ESSERTS-BLAY	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Yves DUNAND	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Emmanuel LOMBARD
Nathalie MONVIGNIER MONNET	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO

Le Conseil Communautaire a choisi **Davy COUREAU** comme Secrétaire de séance.

Objet : Finances – Fixation de la durée et du mode de gestion des amortissements
Rapporteur : Christian RAUCAZ

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2321-1,
Vu la nomenclature M57 qui implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations,
Vu la délibération n° 20 du 11 mai 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

Considérant que les durées d'amortissement doivent correspondre à la durée probable d'utilisation et qu'elles sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception des biens ci-dessous :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme mentionnés à l'article L.132-15 qui sont amortis sur une durée maximale de dix ans ;
- des frais d'étude et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de cinq ans ;
- des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de cinq ans ;
- des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève.

La nomenclature M57 précise les règles d'utilisation des articles du chapitre 204 (subventions d'équipement versées). Elle indique que lorsqu'elle verse une subvention d'équipement, la collectivité doit en contrôler l'utilisation, une subvention non affectée au financement d'une immobilisation identifiée devant être comptabilisée en fonctionnement.
En principe, les subventions d'équipement versées s'amortissent sur la durée d'utilisation attendue de l'immobilisation qu'elles financent, dans le respect des durées d'amortissement maximales fixées par le CGCT.
Lorsque l'entité verse une subvention d'équipement pour financer une immobilisation non amortissable chez le bénéficiaire ou s'il n'en connaît pas la durée d'amortissement, il convient de retenir une durée d'amortissement analogue à celle qui aurait été retenue pour une même catégorie de biens, dans le respect des durées d'amortissement maximales fixées par l'article R.2321-1 du CGCT « soit 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, 30 ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et 40 ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ». Les subventions versées à une entreprise ne relavant d'aucune de ces catégories s'amortissent sur 5 ans maximum.
En principe, la date de mise en service de l'immobilisation financée est le point de départ de l'amortissement de la subvention d'équipement versée. En l'absence d'information précise sur la date de mise en service de l'immobilisation par le bénéficiaire, l'entité peut amortir la subvention d'équipement versée à compter de la date du versement (correspondant à la date d'émission du mandat au compte 204). Cette mesure de simplification s'applique à toutes les subventions d'équipement versées, à l'exception de celles ayant vocation à financer la construction d'une immobilisation sur une durée supérieure à un an. Ces dernières doivent être versées dans un premier temps au c/2324 avant leur transfert au c/204 lors de la mise en service du bien (cela permet de différer l'amortissement).

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement des immobilisations au prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable puisque les dotations aux amortissements sont pour l'instant calculées sur une année pleine. A compter du 1er janvier 2024, les immobilisations seront amorties à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine.

Dans un souci de simplification, cette règle peut faire l'objet d'un aménagement :

- Le prorata temporis s'applique de manière prospective
- Pour certaines catégories d'immobilisations, notamment celles faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire, c'est-à-dire les biens acquis par lot ou les biens de faible valeur.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *adopte les durées d'amortissement figurant ci-après à compter du 1er janvier 2024 pour les nomenclatures M57 et M4x ;*
- *calcule l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata temporis à compter de la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine ;*
- *déroge à la pratique de l'amortissement linéaire au prorata temporis :*
  1. *pour les biens de faible valeur dont le coût unitaire est inférieur à 3 000 € TTC pour les budgets non assujettis à la TVA et 3 000 € HT pour les budgets assujettis à la TVA. Dans ce cas, ces biens seront amortis sur 1 an au 1er janvier n+1 après la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine ;*
  2. *pour les frais d'études non suivis de réalisation de travaux ;*
- *applique la méthode de comptabilisation par composant au cas par cas et uniquement lorsqu'un élément de l'actif est dissociable des autres composants, à une forte valeur unitaire, à une part significative du coût de l'actif et une durée d'utilisation significativement différente de la structure principale ;*
- *rappelle que tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2023 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine ;*
- *poursuit la neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier ;*
- *rappelle que les subventions d'investissement reçues s'amortissent si le bien financé est amortissable. Dans ce cas la subvention s'amortie sur la durée du bien.*

Le secrétaire de séance
Davy COUREAU

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

Communauté d'Agglomération Arlysère

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-200068997-20230914-2023_09_14_A70-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/10/2023
Publication : 19/09/2023

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Conflens, Cléry, Colomnay, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies
La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-De-Bellecombe, Notre-Dame-Des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Regnalé, Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

DUREE DES AMORTISSEMENTS SOUMIS A LA M57

ARTICLES BUDGETAIRES M57 (liste non exhaustive)	BIENS OU CATEGORIES DE BIENS AMORTIS	DUREE D'AMORTISSEMENT (EN ANNEE)
biens de faible valeur inférieur à 3 000 €		1
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révision de doc. Urbanisme	10
2031	Frais d'études	5
204X	Subventions d'équipement (si finance des biens mobiliers, du matériel ou des études)	5
204X	Subventions d'équipement (si finance des biens immobiliers ou des installations)	15
204X	Subventions d'équipement (si finance des projets d'infrastructures national)	30
205x	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2
208x	Autres immobilisations incorporelles	3
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10
2132x/2142	batiments privés	40
21352/2181	installations générales, agencements, amenagements des constructions batiments privés	10
2156x	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10
21573x	Matériel et outillage de voirie	10
21578	Autre matériel technique	6
21828	Autre matériel de transport : voiture	5
21828	Autre matériel de transport : camion	10
21828	Autre matériel de transport : transports collectifs	10
21838	matériel informatique	5
2184x	Matériel de bureau et mobilier	5
2185	Matériel de téléphonie	5
2188	Autres : conteneurs/bacs	8
2188	Autres	10

DUREE DES AMORTISSEMENTS SOUMIS A LA M4

ARTICLES BUDGETAIRES M4x (liste non exhaustive)	BIENS OU CATEGORIES DE BIENS AMORTIS	DUREE D'AMORTISSEMENT (EN ANNEE)
biens de faible valeur inférieur à 3 000 €		1
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
2031	Frais d'études	5
205x	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2
208x	Autres immobilisations incorporelles	3
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
212x	Agencements et aménagement de terrains	20
2131	Batiments	40
2135/2181	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10
2138	Autres constructions	10
2151	Installations complexes spécialisées	40
2153x	Installation à caractère spécifique (réseaux eau et assainissement)	80
2154/2155	Matériel/Outillage industriel	10
2156x	Matériel spécifique à l'exploitation	10
2157/2158	Agencements et aménagement ddu matériel et outillage industriel	10
2182	Matériel de transport : voitures	5
2182	Matériel de transport : camions/véhicules industriels/transport collectif	10
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5
2184	Mobilier	5
2188	Autres	10

Etat Amortissements- MANDATS sans service

Groupe Article par nature (amort.)	Groupe Article Nat. déf.	Article par nature	Numéro d'inventaire	Libellé	Immobilisation principale	Date d'acq.	Mt. actif brut initial	Date de début d'amort.	Durée	Mt. amortissement av. période	Mt. amortissement durant période	Mt. reprise amortissement	Mt. VNC fin période	Reste à amortir	Mt. amortissement ap. période	Article par nature (dotation)
2805							16 000,00 €			16 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
	2051						16 000,00 €			16 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
		Concessions et droits assimilés	2018/LOGICIEL/001	Licence IV		27/08/2018	16 000,00 €	01/01/2019	2	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	6811
28183							498,00 €			498,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
	2183						498,00 €			498,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
		Matériel de bureau et matériel informatique	2017PL/MAT. INFO/001	ORDINATEUR LENOVO B50		03/07/2017	498,00 €	01/01/2019	1	498,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	6811
28184							32 433,80 €			9 839,50 €	3 242,00 €	0,00 €	19 352,30 €		19 352,30 €	
	2184						32 433,80 €			9 839,50 €	3 242,00 €	0,00 €	19 352,30 €		19 352,30 €	
		Mobilier	2019/MOBILIER/001	MIROIR LUMINAIRES CONSOLE		15/03/2019	1 135,00 €	01/01/2020	10	452,50 €	113,00 €	0,00 €	569,50 €	6	569,50 €	6811
		Mobilier	2020/MOBILIER/001	SEQUESTRE CANIGAB SOGELEASE		01/07/2020	31 298,80 €	01/01/2021	10	9 387,00 €	3 129,00 €	0,00 €	18 782,80 €	7	18 782,80 €	6811
28188							245 335,04 €			125 301,87 €	23 957,00 €	0,00 €	96 076,17 €		96 076,17 €	
	2188						245 335,04 €			125 301,87 €	23 957,00 €	0,00 €	96 076,17 €		96 076,17 €	
		Autres	2018/AMENAGEMENT/020	CARRELAGE		27/08/2018	6 295,84 €	01/01/2019	10	3 146,16 €	629,00 €	0,00 €	2 520,68 €	5	2 520,68 €	6811
		Autres	2018/AMENAGEMENT/021	GUSMERINI ACPTE1		27/08/2018	9 025,00 €	01/01/2019	10	4 511,00 €	902,00 €	0,00 €	3 612,00 €	5	3 612,00 €	6811
		Autres	2018/AMENAGEMENT/022	GUSMERINI ACPTE2		27/08/2018	9 044,44 €	01/01/2019	10	4 520,88 €	904,00 €	0,00 €	3 619,56 €	5	3 619,56 €	6811
		Autres	2018/AMENAGEMENT/023	GUSMERINI		27/08/2018	8 539,34 €	01/01/2019	10	4 266,86 €	853,00 €	0,00 €	3 419,48 €	5	3 419,48 €	6811
		Autres	2018/AMENAGEMENT/024	ACPT ENSEIGNE		27/08/2018	9 122,22 €	01/01/2019	10	4 560,44 €	912,00 €	0,00 €	3 649,78 €	5	3 649,78 €	6811
		Autres	2018/AMENAGEMENT/025	BIGMAT		27/08/2018	2 674,71 €	01/01/2019	10	1 335,94 €	267,00 €	0,00 €	1 071,77 €	5	1 071,77 €	6811
		Autres	2018/AMENAGEMENT/026	VPS ARL		27/08/2018	4 313,26 €	01/01/2019	10	2 155,66 €	431,00 €	0,00 €	1 726,60 €	5	1 726,60 €	6811
		Autres	2018/AMENAGEMENT/027	VIBERT ECLAIRAGE		27/08/2018	6 133,06 €	01/01/2019	10	3 065,62 €	613,00 €	0,00 €	2 454,44 €	5	2 454,44 €	6811
		Autres	2018/AMENAGEMENT/028	VIBERT ECLAIRAGE		27/08/2018	302,63 €	01/01/2019	1	302,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	6811
		Autres	2018/AMENAGEMENT/029	VIBERT ECLAIRAGE		27/08/2018	6 847,43 €	01/01/2019	10	3 421,48 €	684,00 €	0,00 €	2 741,95 €	5	2 741,95 €	6811
		Autres	2018/AMENAGEMENT/030	POSE TV PARABOLE		27/08/2018	1 965,84 €	01/01/2019	10	981,16 €	196,00 €	0,00 €	788,68 €	5	788,68 €	6811

27.8

Berger Levrault

Etat Amortissements-
MANDATS sans service

Groupe Article par nature (amort.)	Groupe Article Nat. déf.	Article par nature	Numéro d'inventaire	Libellé	Immobilisation principale	Date d'acq.	Mt. actif brut initial	Date de début d'amort.	Durée	Mt. amortissement av. période	Mt. amortissement durant période	Mt. reprise amortissement	Mt. VNC fin période	Reste à amortir	Mt. amortissement ap. période	Article par nature (dotation)
		Autres	2018/AMENAGEMENT/030	SONO		27/08/2018	1 965,84 €	01/01/2019	10	981,16 €	196,00 €	0,00 €	788,68 €	5	788,68 €	6811
		Autres	2018/AMENAGEMENT/031	REVETEMENT SOL RESTO		27/08/2018	10 005,80 €	01/01/2019	10	5 001,16 €	1 000,00 €	0,00 €	4 004,64 €	5	4 004,64 €	6811
		Autres	2018/AMENAGEMENT/032	ENDUIT BETON		27/08/2018	7 326,89 €	01/01/2019	10	3 661,38 €	732,00 €	0,00 €	2 933,51 €	5	2 933,51 €	6811
		Autres	2018/AMENAGEMENT/033	SAMSE		27/08/2018	2 132,64 €	01/01/2019	10	1 065,52 €	213,00 €	0,00 €	854,12 €	5	854,12 €	6811
		Autres	2018/AMENAGEMENT/034	BOX		27/08/2018	1 709,62 €	01/01/2019	10	851,92 €	170,00 €	0,00 €	687,70 €	5	687,70 €	6811
		Autres	2018/AMENAGEMENT/035	TRVX PLOMBERIE		27/08/2018	3 398,89 €	01/01/2019	10	1 696,78 €	339,00 €	0,00 €	1 363,11 €	5	1 363,11 €	6811
		Autres	2018/AMENAGEMENT/036	ETUDE ET MAITRISE ENERGIE		27/08/2018	36 850,18 €	01/01/2019	10	18 425,04 €	3 685,00 €	0,00 €	14 740,14 €	5	14 740,14 €	6811
		Autres	2018/AMENAGEMENT/037	VOLETS ROULANTS		27/08/2018	1 633,13 €	01/01/2019	10	815,62 €	163,00 €	0,00 €	654,51 €	5	654,51 €	6811
		Autres	2018/MAT.CUISINE/002	BANQUE REFRIG 3F		27/08/2018	2 292,33 €	01/01/2019	10	1 145,46 €	229,00 €	0,00 €	917,87 €	5	917,87 €	6811
		Autres	2018/MAT.CUISINE/003	FOUR MICRO ONDES		27/08/2018	813,14 €	01/01/2019	10	405,62 €	81,00 €	0,00 €	326,52 €	5	326,52 €	6811
		Autres	2018/MAT.CUISINE/004	PLONGE EMBOUTIE		27/08/2018	798,43 €	01/01/2019	10	396,68 €	79,00 €	0,00 €	322,75 €	5	322,75 €	6811
		Autres	2018/MAT.CUISINE/005	FRITEUSE GAZ		27/08/2018	5 163,22 €	01/01/2019	10	2 580,64 €	516,00 €	0,00 €	2 066,58 €	5	2 066,58 €	6811
		Autres	2018/MAT.CUISINE/006	MACHINE A PAILLETTE		27/08/2018	1 253,33 €	01/01/2019	10	625,66 €	125,00 €	0,00 €	502,67 €	5	502,67 €	6811
		Autres	2018/MAT.CUISINE/007	HACHOIR A VIANDE		27/08/2018	2 965,28 €	01/01/2019	10	1 481,06 €	296,00 €	0,00 €	1 188,22 €	5	1 188,22 €	6811
		Autres	2018/MAT.CUISINE/008	MACH SECH COUVERT/TABL		27/08/2018	2 378,44 €	01/01/2019	10	1 186,68 €	237,00 €	0,00 €	954,76 €	5	954,76 €	6811
		Autres	2018/MAT.CUISINE/009	NETTOYEUR HP EAU FROIDE		27/08/2018	638,39 €	01/01/2019	10	316,68 €	63,00 €	0,00 €	258,71 €	5	258,71 €	6811
		Autres	2018/MAT.CUISINE/010	CHARIOTS A GLISSI		27/08/2018	543,34 €	01/01/2019	10	270,66 €	54,00 €	0,00 €	218,68 €	5	218,68 €	6811
		Autres	2018/MAT.CUISINE/011	TRANCH JAMBON		27/08/2018	1 401,58 €	01/01/2019	10	700,32 €	140,00 €	0,00 €	561,26 €	5	561,26 €	6811
		Autres	2018/MAT.CUISINE/013	COUPE LEGUMES		27/08/2018	1 012,82 €	01/01/2019	10	505,56 €	101,00 €	0,00 €	406,26 €	5	406,26 €	6811
		Autres	2018/MAT.CUISINE/014	BLENDER		27/08/2018	379,65 €	01/01/2019	1	379,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	6811
		Autres	2018/MAT.CUISINE/015	FRITEUSE ELEC 8L		27/08/2018	219,16 €	01/01/2019	1	219,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	6811
		Autres	2018/MAT.CUISINE/016	MACHINE SOUS VIDE		27/08/2018	1 630,36 €	01/01/2019	10	815,08 €	163,00 €	0,00 €	652,28 €	5	652,28 €	6811
		Autres	2018/MAT.CUISINE/017	FRITEUSE ELEC 8L		27/08/2018	266,31 €	01/01/2019	1	266,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	6811

27.9

Groupe Article par nature (amort.)	Groupe Article Nat. déf.	Article par nature	Numéro d'inventaire	Libellé	Immobilisation principale	Date d'acq.	Mt. actif brut initial	Date de début d'amort.	Durée	Mt. amortissement av. période	Mt. amortissement durant période	Mt. reprise amortissement	Mt. VNC fin période	Reste à amortir	Mt. amortissement ap. période	Article par nature (dotation)
		Autres	2018/MAT.CUISINE/018	FUMOIR SAUMON		27/08/2018	530,09 €	01/01/2019	10	265,02 €	53,00 €	0,00 €	212,07 €	5	212,07 €	6811
		Autres	2018/MAT.CUISINE/019	PLANCHA ELEV 600 ACIER		27/08/2018	425,09 €	01/01/2019	1	425,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	6811
		Autres	2018/MAT.DIVERS/071	VAISSELLE		27/08/2018	2 285,75 €	01/01/2019	10	1 141,16 €	228,00 €	0,00 €	916,59 €	5	916,59 €	6811
		Autres	2018/MAT.DIVERS/072	VAISSELLE		27/08/2018	465,04 €	01/01/2019	1	465,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	6811
		Autres	2018/MAT.DIVERS/073	VAISSELLE TEC		27/08/2018	1 763,63 €	01/01/2019	10	880,72 €	176,00 €	0,00 €	706,91 €	5	706,91 €	6811
		Autres	2018/MAT.DIVERS/074	COFFRE FORT		27/08/2018	1 280,63 €	01/01/2019	10	640,12 €	128,00 €	0,00 €	512,51 €	5	512,51 €	6811
		Autres	2018/MAT.DIVERS/075	TV PANAS 40*400		27/08/2018	681,08 €	01/01/2019	10	340,22 €	68,00 €	0,00 €	272,86 €	5	272,86 €	6811
		Autres	2018/MAT.DIVERS/076	TV PANAS 65*410		27/08/2018	1 306,44 €	01/01/2019	10	651,28 €	130,00 €	0,00 €	525,16 €	5	525,16 €	6811
		Autres	2018/MAT.DIVERS/077	TV PANAS 65*410		27/08/2018	1 306,44 €	01/01/2019	10	651,28 €	130,00 €	0,00 €	525,16 €	5	525,16 €	6811
		Autres	2018/MAT.DIVERS/078	TV PANAS 48*400		27/08/2018	681,08 €	01/01/2019	10	340,22 €	68,00 €	0,00 €	272,86 €	5	272,86 €	6811
		Autres	2018/MAT.DIVERS/079	SONO		27/08/2018	274,50 €	01/01/2019	1	274,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	6811
		Autres	2018/MAT.DIVERS/080	ENCEINTE BOSE		27/08/2018	4 022,00 €	01/01/2019	10	2 010,40 €	402,00 €	0,00 €	1 609,60 €	5	1 609,60 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/038	TEC HOTEL MOBILIER		27/08/2018	8 706,35 €	01/01/2019	10	4 351,28 €	870,00 €	0,00 €	3 485,07 €	5	3 485,07 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/039	TEC HOTEL		27/08/2018	20 899,38 €	01/01/2019	10	10 446,88 €	2 089,00 €	0,00 €	8 363,50 €	5	8 363,50 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/040	CHASSIS FOUR PIZ		27/08/2018	722,06 €	01/01/2019	10	360,42 €	72,00 €	0,00 €	289,64 €	5	289,64 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/041	BOS DIVERS MEUBLES		27/08/2018	2 641,67 €	01/01/2019	10	1 320,34 €	264,00 €	0,00 €	1 057,33 €	5	1 057,33 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/042	DESSERTES HAUTES		27/08/2018	397,14 €	01/01/2019	1	397,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/043	ETAGERES		27/08/2018	485,40 €	01/01/2019	1	485,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/044	MEUBLES 2 PORTES		27/08/2018	882,54 €	01/01/2019	10	440,50 €	88,00 €	0,00 €	354,04 €	5	354,04 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/045	ETAGERES		27/08/2018	554,23 €	01/01/2019	10	275,84 €	55,00 €	0,00 €	223,39 €	5	223,39 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/046	MANGES DEBOUT		27/08/2018	609,23 €	01/01/2019	10	301,84 €	60,00 €	0,00 €	247,39 €	5	247,39 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/047	TIROIR MEUBLE GRAS		27/08/2018	672,31 €	01/01/2019	10	335,46 €	67,00 €	0,00 €	269,85 €	5	269,85 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/048	PLATEAU/PIETEMENT		27/08/2018	384,56 €	01/01/2019	1	384,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/049	ETAGERES		27/08/2018	426,60 €	01/01/2019	1	426,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	6811

2710

Berger Levrault

Etat Amortissements-
MANDATS sans service

Groupe Article par nature (amort.)	Groupe Article Nat. déf.	Article par nature	Numéro d'inventaire	Libelle	Immobilisation principale	Date d'acq.	Mt. actif brut initial	Date de début d'amort.	Durée	Mt. amortissement av. période	Mt. amortissement durant période	Mt. reprise amortissement	Mt. VNC fin période	Reste à amortir	Mt. amortissement ap. période	Article par nature (dotation)
		Autres	2018/MOBILIER/050	KIT TIROIR MEUBLE		27/08/2018	568,46 €	01/01/2019	10	281,70 €	56,00 €	0,00 €	230,76 €	5	230,76 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/051	TABLE DEPOSE LAVER		27/08/2018	889,04 €	01/01/2019	10	441,80 €	88,00 €	0,00 €	359,24 €	5	359,24 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/052	TABLE STAND		27/08/2018	309,16 €	01/01/2019	1	309,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/053	RIDEAU/STORE		27/08/2018	6 847,33 €	01/01/2019	10	3 421,46 €	684,00 €	0,00 €	2 741,87 €	5	2 741,87 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/054	TEC HOTEL		27/08/2018	2 195,95 €	01/01/2019	10	1 096,20 €	219,00 €	0,00 €	880,75 €	5	880,75 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/055	ETAGERE BAUREAUDE		27/08/2018	1 471,00 €	01/01/2019	10	735,20 €	147,00 €	0,00 €	588,80 €	5	588,80 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/056	MEUBLE 700+4p		27/08/2018	3 268,89 €	01/01/2019	10	1 631,78 €	326,00 €	0,00 €	1 311,11 €	5	1 311,11 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/057	MEUBLE CHAUFFANT		27/08/2018	3 053,96 €	01/01/2019	10	1 525,80 €	305,00 €	0,00 €	1 223,16 €	5	1 223,16 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/058	CONCERV A GLACES		27/08/2018	563,07 €	01/01/2019	10	280,62 €	56,00 €	0,00 €	226,45 €	5	226,45 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/059	MEUBLE 700+4p		27/08/2018	3 268,89 €	01/01/2019	10	1 631,78 €	326,00 €	0,00 €	1 311,11 €	5	1 311,11 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/060	ARMOIRE SUSPENDUE		27/08/2018	734,07 €	01/01/2019	10	365,82 €	73,00 €	0,00 €	295,25 €	5	295,25 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/061	LUMINAIRE		27/08/2018	724,07 €	01/01/2019	10	360,82 €	72,00 €	0,00 €	291,25 €	5	291,25 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/062	TABLE SOUBASSEMENT		27/08/2018	673,07 €	01/01/2019	10	335,62 €	67,00 €	0,00 €	270,45 €	5	270,45 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/063	TABLE DE SORTIE		27/08/2018	569,07 €	01/01/2019	10	281,82 €	56,00 €	0,00 €	231,25 €	5	231,25 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/064	TABLE ADOSSEE		27/08/2018	461,65 €	01/01/2019	1	461,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/065	ARMOIRE SUSPENDUE		27/08/2018	449,65 €	01/01/2019	1	449,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/066	LUMINAIRE		27/08/2018	1 415,72 €	01/01/2019	10	706,14 €	141,00 €	0,00 €	568,58 €	5	568,58 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/067	MEUBLE PORTE COULISSANTE		27/08/2018	1 138,03 €	01/01/2019	10	566,60 €	113,00 €	0,00 €	458,43 €	5	458,43 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/068	MEUBLE TIR DECHET		27/08/2018	1 153,07 €	01/01/2019	10	575,62 €	115,00 €	0,00 €	462,45 €	5	462,45 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/069	TABLE CHEF ADOS		27/08/2018	905,58 €	01/01/2019	10	451,12 €	90,00 €	0,00 €	364,46 €	5	364,46 €	6811
		Autres	2018/MOBILIER/070	TEC HOTEL		27/08/2018	12 182,74 €	01/01/2019	10	6 090,54 €	1 218,00 €	0,00 €	4 874,20 €	5	4 874,20 €	6811
		Autres	2019/MOBILIER/002	SET SALON DE JARDIN		24/04/2019	208,33 €	01/01/2020	1	208,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	6811
		Autres	2021-00016	CUTER DE TABLE		27/08/2018	804,30 €	01/01/2019	10	400,86 €	80,00 €	0,00 €	323,44 €	5	323,44 €	6811

27.11

Berger Levrault

Etat Amortissements-
MANDATS sans service

Groupe Article par nature (amort.)	Groupe Article Nat. déf.	Article par nature	Numéro d'inventaire	Libellé	Immobilisation principale	Date d'acq.	Mt. actif brut initial	Date de début d'amort.	Durée	Mt. amortissement av. période	Mt. amortissement durant période	Mt. reprise amortissement	Mt. VNC fin période	Reste à amortir	Mt. amortissement ap. période	Article par nature (dotation)
					TOTAL DES MONTANTS		294 266,84 €			151 639,37 €	27 199,00 €	0,00 €	115 428,47 €		115 428,47 €	

05/12/2023 12:12

27.12

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

NEANT

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	**I**	**0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**		**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**		**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*		*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**27 200,00**	**III**	**27 200,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**27 200,00**		**27 200,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28184	*Mobilier*	*3 242,00*		*3 242,00*
28188	*Autres*	*23 958,00*		*23 958,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**27 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**27 200,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**0,00**
Ressources propres disponibles	IV	**27 200,00**
Solde	V = IV – II (6)	**27 200,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta-lement	Date de la délibéra-tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre.

NEANT

B-ANNEXES PATRIMONIALES

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**63 500,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**0,00**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

NEANT

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

NEANT

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

NEANT

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

NEANT

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

NEANT

C-ANNEXES BUDGÉTAIRES

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a* : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

NEANT

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

NEANT

D-ARRETE ET SIGNATURES

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Régie à autonomie financière Restaurant de la Halle Olympique

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Monthion, Montsapey, **Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières**, Pallud, Plancherine, Queige, Tagnolet, **Sainte-Hélène-sur-Isère**, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Budget Primitif 2024 – Régie à autonomie financière Restaurant de la Halle Olympique - de la Communauté d'Agglomération Arlysère a été présenté par Christian RAUCAZ lors de la séance ordinaire du Conseil Communautaire convoqué le 7 décembre 2023, qui s'est déroulée le 14 décembre 2023 à 18h00 à la Salle des fêtes d'Ugine (Savoie).

Nombre de membres en exercice : 73
Nombre de délégués présents : 56 dont 55 titulaires et 1 suppléants.
Nombre de délégués représentés : 11

Nombre de suffrages exprimés : 67 Vote pour : 67
Vote contre : 0
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Communautaire

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la publication le 2/12/23 **et de la transmission en Sous-Préfecture d'Albertville le** 2/12/2023.

Communauté d'Agglomération Arlysère